

Note de présentation : Appel à projet Fondation SNCF 2017

« Faire ensemble avec nos différences »

Pour mieux vivre ensemble, la Fondation SNCF soutient des projets relevant de deux objectifs : **faire ensemble dans la diversité et sensibiliser à la citoyenneté**. Avec l'édition 2017, la fondation souhaite continuer à soutenir des **actions inter-associatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de **se rencontrer et de partager** des activités communes.

Le Réseau National des Maisons des Associations RNMA est associé depuis 2012 au déploiement de l'appel à projets «Faire ensemble avec nos différences» au plus près des territoires. Aujourd'hui, des Maisons des associations le relaient partout en France et à ce titre, la **Maison des associations de Strasbourg est partenaire** de la fondation SNCF dans cette action.

Elle a pour rôle :

- d'identifier ou initier des projets inter-associatifs répondant aux critères de l'appel à projets (notion d'éligibilité) sur la région Alsace, et d'assurer le suivi et l'accompagnement des projets jusqu'à la saisie en ligne du projet (s'il est éligible).
- d'organiser, d'animer et participer à la sélection locale des projets (jury local).

Critères d'éligibilité :

Les projets doivent prendre en compte les deux enjeux suivants :

- **La co-construction inter-associative**
 - o **Au moins 3 associations** doivent être investies dans le projet
 - o Il doit y avoir une **complémentarité** entre les associations : en terme de projets, de publics, de modes de fonctionnement (les associations issues d'un même réseau/fédération ne seront pas privilégiées).
 - o Il est important que le **partenariat inter-associatif soit formalisé** : conventions de partenariats, tenue de comités de pilotage, rédaction de comptes rendus...
- **Le partage des différences** : le projet doit associer au moins deux publics distincts qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer et que leurs différences séparent. (Indication : intergénérationnel, interculturel, mixité, handicap-valide)
 - o Le projet doit impliquer une **rencontre physique** entre ces publics
 - o Le projet doit impliquer de la **réciprocité** : chaque public doit apporter quelque chose à l'autre.

Critères d'appréciation :

- L'ancrage territorial : implantation des associations sur le territoire de réalisation du projet, la dynamisation d'un territoire rural...
- La clarté des objectifs et du plan d'actions
- Les modalités de pilotage, de mises en œuvre et d'évaluation du projet
- La cohérence budgétaire
- La pertinence du diagnostic qui conduit à l'action
- La spécificité du projet, qui doit être distinct du projet général de l'association

Etapas :

- Rencontrer la Maison des associations :
 - o Confirmer l'éligibilité du projet
 - o Préciser le projet et bénéficier d'un accompagnement sur mesure
 - o Déposer le dossier de candidature
- Sélection :

Un jury local est organisé par la Maison des associations. Les dossiers sélectionnés sont transmis au jury national qui statue en dernier lieu sur les projets présentés.

Budget :

La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1000€ et 5000€** et ne doit pas excéder 30% du total du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Un quota annuel de projet ainsi qu'un budget est défini par grande région.

Calendrier prévisionnel 2017 :

1^{ère} session :

- Date limite de dépôt des candidatures : 14 mai 2017
- **Jury de pré-sélection locale 1 : du 22 mai au 16 juin 2017**
- Jury national 1 : 30 juin 2017
- Annonce des résultats : 3 au 7 juillet 2017

2^{ème} session:

- Date limite de dépôt des candidatures : 10 novembre 2017
- **Jury de pré-sélection locale 2 : du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017**
- Jury national 2 : 11 au 16 décembre 2017
- Annonce des résultats : 18 au 22 décembre 2017

Renseignements : au 03 88 25 19 39

Elsa Monjanel, chargée de projets (projets@mdas.org)

Fabienne Orban, conseils aux associations (conseils@mdas.org)